



La profession

Les biologistes en Europe ou l'exception française

L'Union européenne inscrit en règle absolue la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux entre ses Etats membres. Dans le domaine de la biologie, cette liberté est pour l'instant difficile à mettre en œuvre. Qu'il s'agisse de la formation, du type d'installation, du mode de remboursement des actes, il existe peu de points communs entre un biologiste français et son homologue allemand, anglais ou belge.

Etat des lieux

France

Etudes : médecine ou pharmacie + DES (diplôme d'études spécialisées) en 3/4 ans. Niveau bac +9 ou 10. L'internat est qualifiant et permet l'obtention des DES.

Pratique : la biologie s'exerce dans des laboratoires d'analyses médicales, obligatoirement dirigés par les biologistes (essentiellement médecins et pharmaciens).

Nombre de laboratoires : 4 000

Rémunération : à l'acte

Allemagne

Etudes : médecins, ingénieurs ou chimistes. Niveau minimum exigé : équivalent Bac + 3.

Pratique : gros plateaux techniques, fonctionnant de façon type industrielle, appartenant souvent en partie au moins à des médecins. Environ 1/3 des tests prescrits en dehors des hôpitaux sont réalisés directement par les médecins avec des "médi-tests".

Nombre de laboratoires : 520

Rémunération : tiers-payant généralisé. Les praticiens sont rémunérés par les associations de médecins.

Royaume-Uni

Etudes : médecine, pharmacie ou diplômes scientifiques + formation hautement spécialisée dans une seule discipline biologique, supervisée par le "Royal College of Pathologists". Niveau bac +10.

Pratique : la plupart de analyses sont pratiquées dans des services hospitaliers spécialisés (biochimie clinique, hématologie, microbiologie, immunologie).

Donc exercice réalisé essentiellement dans le secteur public.

Rémunération : les spécialistes travaillant dans le secteur public sont salariés. Les laboratoires privés sont très peu nombreux.

Italie

Etudes : médecine ou pharmacie + spécialisation de 4 ans.

Pratique : environ 600 laboratoires publics et 600 labora-

toires privés.

Rémunération à l'acte, mais pas de nomenclature officielle, et surtout concurrence avec les compagnies privées d'assurance maladie.

Espagne

Etudes : médecine ou pharmacie + spécialisation de 4 ans.

Pratique : environ 600 laboratoires publics et 600 laboratoires privés.

Rémunération : à l'acte, mais pas de nomenclature officielle, et surtout concurrence avec les compagnies privées d'assurance maladie.

Portugal

Etudes : médecine ou pharmacie + 4 ans de spécialisation sous forme de stages dans des laboratoires publics ou privés. Niveau bac + 10.

Pratique : environ 400 laboratoires, surtout privés.

Rémunération : à l'acte (prix des analyses calculés par la multiplication d'un coefficient).

Pays Bas

La profession



Etudes : Bac +4 à Bac +6 (Clinical Chemists).

Pratique : plateaux techniques hospitaliers ; monospécialités.

Nombre de laboratoires : environ 350 laboratoires surtout publics.

Rémunération : Biologistes salariés ; coût de la biologie intégré à un forfait hospitalier.

Belgique

Etudes : biologistes avec formation de base en médecine, pharmacie, ou chimie, + 5 ans de spécialisation.

Pratique : dans 161 labos hospitaliers et 134 labos extra-hospitaliers.

Rémunération : à l'acte (avec coût dégressif des analyses).

Globalement, s'opposent dans la Communauté européenne deux conceptions fondamentalement différentes du rôle du biologiste :

- le "modèle latin" avec un haut niveau de formation polyvalente dans le domaine de la santé, des laboratoires de proximité et une séparation claire entre le médecin, qui prescrit, et le biologiste qui traite les examens.



- le "modèle nordique" : formations diverses, souvent non médicales, et de niveau variable, concentration des analyses dans quelques gros laboratoires souvent publics. Certains d'entre eux sont contrôlés par des médecins, qui ont donc tout intérêt à prescrire. De même, le système, également répandu en Europe du Nord des "Doctor's tests", leur permet de réaliser eux-mêmes au cabinet les analyses qu'ils demandent (ex : Allemagne).

La construction de l'Europe rend aujourd'hui indispensable l'harmonisation des formations et des pratiques. Or, contrairement aux autres spécialités médicales, la biologie n'est pas co-

difiée au niveau européen (pas de directive spécifique).

Une commission élabore actuellement un programme commun de formation qui prévoit un niveau scientifique de base (à partir de médecine, pharmacie ou faculté des sciences) de 4/5 ans. Ensuite, les futurs biologistes européens devraient suivre deux ans de formation générale en biologie puis, au choix, opter pour deux ans supplémentaires de formation polyvalente ou deux ans de spécialisation dans une des disciplines biologiques.

Le titre de Biologiste clinique européen (European Clinical Chemist) serait alors en mesure de s'imposer à la CE.

Les biologistes européens en chiffres

► La Communauté européenne compte :

- 13 000 laboratoires publics
- 19 000 laboratoires privés
- 40 000 directeurs de laboratoires, publics et privés
- Parmi eux, 7 000 sont médecins, 17 000 pharmaciens d'origine, 16 000 n'ont pas de formation dans le domaine de la santé.